

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DDCT 60** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2022, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu l'avis du Conseil de Paris centre en date du 27 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 16<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 04 octobre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;  
Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5ème commission,

Délibère :

Article 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement du secteur Paris Centre et des 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème, 17ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements ont la charge, est fixé conformément à la liste ci-annexée.

Article 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge est abrogé.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**